

Les services douaniers cubains émettent de nouvelles dispositions en matière d'importation



La Havane, 11 juillet (RHC-Granma)- La Douane Générale de la République de Cuba a publié de nouvelles normes concernant les importations de produits sans caractère commercial.

Ces dispositions entreront en vigueur à partir du premier septembre prochain et concernent toute personne qui entre sur le territoire national ou reçoit un colis en provenance de l'étranger.

Idalmis Rosales, sous-directrice des services douaniers, a expliqué aux journalistes qu'il s'agit de trois résolutions de la Douane Générale de la République et une du ministère des Finances. Ces nouvelles réglementations douanières remplacent les anciennes dispositions datant de 2001.

La responsable cubaine a ajouté que ces décisions ont été prises suite à une étude qui a confirmé que les réglementations actuelles ne suffisent pas à endiguer l'entrée massive à Cuba de produits à caractère commercial et l'enrichissement des individus s'adonnant à l'importation illégale de marchandises.

Idalmis Rosales a rappelé que les produits que peuvent importer les personnes physiques doivent être dépourvus de tout caractère commercial. La valeur totale limite des articles importés par chaque

passager, en plus de ses effets personnels, reste fixée à 1000 pesos.

La fonctionnaire a signalé que ces nouvelles dispositions modifient les quantités, le poids et la valeur limite de certaines marchandises et les tarifs douaniers appliqués aux colis postaux, aériens et maritimes.

<https://www.radiohc.cu/index.php/fr/noticias/nacionales/28226-les-services-douaniers-cubains-emettent-de-nouvelles-dispositions-en-matiere-dimportation>



Radio Habana Cuba